

RCS : AUCH  
Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00140  
Numéro SIREN : 819 313 065  
Nom ou dénomination : 2BPC

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2019 sous le numéro de dépôt 3203

13 3203

**2BPC**

**CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL** 2018

**2050 - Bilan Actif**

1 **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article D3 A de Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2BPC</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>			
Adresse de l'entreprise <b>A pages 32600 AURADE</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>			
Numéro SIRET* <b>8 1 9 3 1 3 0 6 5 0 0 1 6</b>			Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice N clos le <b>31/12/2018</b>					
		Bran 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 700
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	5 256
		Immobilisations en cours	AV	AW	9 582
	Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations		BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières*		BH	BI		
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>9 677</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	660	
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	45	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 623
Autres créances (3)		BZ	CA	2 197	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	2 795	
<b>TOTAL (III)</b>		<b>CH</b>	<b>CI</b>		
<b>Comptes de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance (3)*		CJ	CK	9 322	
<b>TOTAL (IV)</b>		<b>CW</b>			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CM			
Primes de remboursement des obligations (V)		CN			
Ecart de conversion actif* (VI)		CO			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CP</b>	<b>1A</b>	<b>18 999</b>	
Renvois : (1) Droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an <b>CR</b>	
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :	

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2BPC

COMPTES ANNUELS

2018

## 2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2BPC		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 5 000 )	DA	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	18 500		
	Report à nouveau	DH	72		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 13 241 )		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	10 831	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 967		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	1 652		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 162		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 139		
	Dettes fiscales et sociales	DY	246		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	8 168		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	18 999		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 038			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2BPC

COMPTES ANNUELS

2018

## 2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommissaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	30 756	FH	FI	30 756
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	30 756	FK	FL	30 756
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	30 756
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	9 293	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	1 171	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	28 181	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	563	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	4 276	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)		GE	512		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	43 998	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 13 241)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	( 13 241)	

Cegid Group

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2BPC</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	30 756	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	43 998	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	( 13 241)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IR		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	EX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) <b>Détail des produits et charges exceptionnels</b> (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) <b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</b>	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2BPC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 19 000 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 13 241 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## 2BPC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : A pages

32600 AURADE

819 313 065 RCS AUCH

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT**  
**SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**ANNUELLE EN DATE DU 24 JUIN 2019**

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 13 241.4 €, de la manière suivante :

- Une somme de ..... - 72.58 €  
au compte "Report à Nouveau"
- Une somme de ..... - 13 168.82 €  
amortie sur le compte "Autres Réserves"

Compte tenu de cette affectation, les comptes suivants s'élèveront à :

- « Capital social » .....	5 000.00 €
- « Réserve légale » .....	500.00 €
- « Autres réserves » .....	5 331.18 €
- « Report à nouveau » .....	0.00 €
	-----
Total égal au montant des capitaux propres .....	10 831.18 €

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

**Copie Certifiée Conforme**

**Le président**

